

Les zones humides

Qu'est ce que c'est ?

Une zone humide est « un terrain exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes **hygrophiles*** pendant au moins une partie de l'année ». Cette définition correspond à des sites parfois très différents : prairies, marais, forêts... Mais tous ont en commun des bénéfices importants pour le milieu naturel et la biodiversité. C'est pourquoi les zones humides sont aujourd'hui protégées par la réglementation environnementale.

Des atouts environnementaux...

Longtemps considérées comme inutiles voire malsaines, les zones humides françaises ont été réduites de deux tiers durant le xx^e siècle au fil des drainages ou remblais. Pourtant, elles jouent des rôles essentiels dans notre environnement.

Un rôle épuratoire

Les zones humides piègent certains éléments indésirables : tels que les nitrates, le phosphore, les matières en suspension mais aussi les pesticides.

Un rôle hydrologique

Les zones humides participent à la régulation des cours d'eau en stockant comme des éponges des volumes d'eau en période de pluie intense, ce qui atténue la crue, et en les restituant au cours d'eau en période plus sèche ce qui assure un débit minimum. Dans notre département qui est soumis à des inondations régulières, les zones humides sont d'une aide précieuse.

Un réservoir de biodiversité

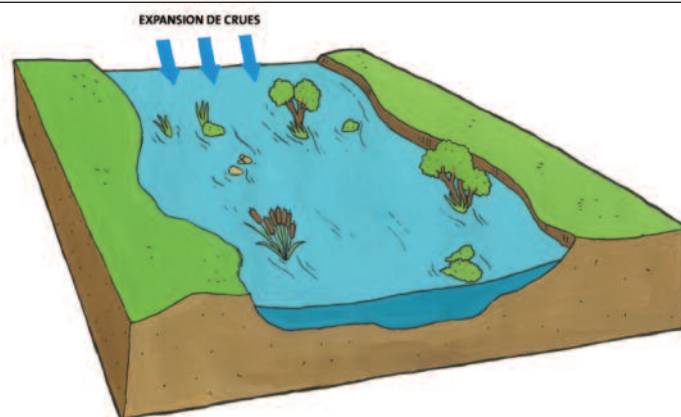
Les zones humides présentent une biodiversité remarquable tant par leur flore que par leur faune. On considère que 30 % des espèces végétales remarquables en France sont implantées en zone humide et que 50 % des espèces d'oiseaux dépendent directement de ces milieux.

... et fiscaux

Les terrains non bâtis situés en zone humide peuvent être exonérés de taxe foncière en tout ou partie, si ces zones figurent sur la « liste dressée par le maire sur proposition de la commission communale des impôts directs et qu'elles font l'objet d'un engagement de gestion pendant 5 ans portant notamment sur la préservation de l'avifaune et le non-retournement des parcelles. »

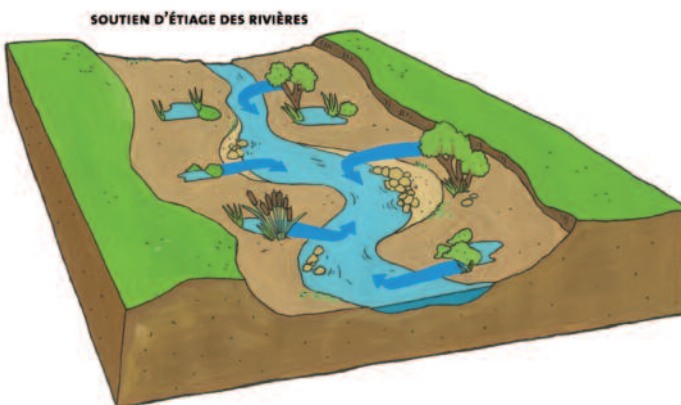
(Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux).

Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Delphine Harrer

Fonctionnement en période de crue



Delphine Harrer

Fonctionnement en période d'étiage

La réglementation

Afin d'assurer la protection voire la recréation de zones humides, la réglementation encadre strictement les interventions suivantes :

- L'assèchement, la mise en eau, l'**imperméabilisation***, le remblai de zones humides sont soumis à :
 - déclaration ($0.1 \leq \text{surface} < 1 \text{ ha}$)
 - autorisation, ($\text{surface} \geq 1 \text{ ha}$)

Rubrique 3.3.1.0 du Code de l'Environnement

- La création de plan d'eau permanents ou non est soumise à :
 - déclaration ($0.1 \leq \text{surface} < 3 \text{ ha}$)
 - autorisation ($\text{surface} \geq 3 \text{ ha}$)

Rubrique 3.2.3.0 du Code de l'Environnement

- Les installations, ouvrages, digues ou remblais, dans le lit **majeur*** d'un cours d'eau (secteur pouvant être inondé par le cours d'eau) sont soumis à :
 - déclaration ($400 \text{ m}^2 \leq \text{surface soustraite au lit majeur} < 1 \text{ ha}$)
 - autorisation ($\text{surface soustraite au lit majeur} \geq 1 \text{ ha}$)

Rubrique 3.2.2.0 du Code de l'Environnement

Il est possible de valoriser les zones humides sans les dégrader par :

- l'adoption de pratiques agricoles extensives (pâturage de bétail adapté aux milieux humides, fauchage raisonné) ;
- l'aménagement de **platelages*** pour accueillir des visiteurs sans dégrader ;
- une chasse ou une pêche raisonnées.



Le cas des prairies humides

Les **alluvions*** déposées par les crues font des prairies humides des terrains fertiles. C'est pourquoi par le passé elles étaient fréquemment exploitées par fauchage et pâturage ce qui garantissait l'ouverture de ces milieux. Mais pour pallier les difficultés d'exploitation, elles ont souvent été drainées, asséchées, voire abandonnées.

Pourtant ces zones herbacées recèlent une richesse floristique et faunistique exceptionnelle. Elles abritent par exemple des oiseaux rares, en déclin en France et en Europe du fait de la disparition de ce type de milieux : courlis cendré, vanneau huppé, tarier des prés, râle des genêts.

Comment les préserver ?

L'**élevage** est indispensable à la préservation de ces milieux. Mais les pratiques doivent être adaptées :

- ne pas perturber la circulation de l'eau par drainage ou remblaiement ;
- limiter les fertilisants (les **limons*** apportés par les crues sont des fertilisants naturels !) ;
- éviter labour et semis, destructeurs et inefficaces ; la végétation existante étant la plus adaptée à ce milieu.

La fauche :

- Faucher à partir de mi-juin, après la floraison et la nidification des oiseaux, en partant du centre vers la périphérie pour laisser fuir les animaux.

Le pâturage :

- Limiter le chargement de la parcelle (Max : 1 UGB (unité de gros bétail) par hectare/an).

En cas de dégradation :

- Effectuer un **sursemis*** dans les zones éclaircies, afin de préserver la végétation d'origine tout en l'améliorant.
- Rétablir le fonctionnement hydraulique naturel par comblement des fossés et des drains.



Contact

Renseignez-vous auprès de la Police de l'eau :
Direction départementale des territoires
Place de la Révolution française - BP 605
90020 Belfort CEDEX
Tél. 03 84 58 86 00
Courriel : ddt@territoire-de-belfort.gouv.fr

Imperméabilisation : action visant à rendre étanche une surface. Les constructions, les routes... ont pour effet d'imperméabiliser les sols.

Lit majeur : espace occupé par le cours d'eau lors de ses plus grandes crues (même très exceptionnelles).

Platelage : cheminement réalisé à partir de lames de bois posées sur pilotis.

Alluvion : dépôt de débris plus ou moins gros (sédiments) tels que du sable, de la vase, de l'argile, des galets, du limon ou des graviers, transportés par de l'eau (glaciers, cours d'eau, pluie...) et qui s'accumulent.

Limon : matériau terreux brun jaune dont la taille des grains est intermédiaire entre les argiles et les sables (environ 2 et 50 micromètres).

Sursemis : réalisation d'un semis sur une surface déjà végétalisée.

Étiage : période de l'année où le débit d'un cours d'eau atteint son point le plus bas (basses eaux). Localement, il intervient en général en fin de période estivale.

Hygrophile : se dit d'une plante qui a besoin d'humidité (air, sol, eau) pour s'épanouir.